

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL128

présenté par

Mme Schmid, M. Marsaud, M. Mariani et M. Quentin

ARTICLE 21

Substituer aux deux occurrences des mots :

« le Haut Conseil »,

les mots :

« l'Assemblée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article premier.